

3ème année de Licence - Mention « Droit »
Parcours International délocalisé à Vilnius - étudiants non francophones
Enseignements et contrôle des connaissances : 2025-2026

Version du 10/02/2025

					Volume horaire de l'année (h) :		394,00
Premier semestre	Volume horaire du semestre :		192,00	h	ECTS :		32
Matières	Organisation pédagogique		Barème		Examen terminal		
	TD	Cours	Coef. Contrôle Continu	Coef. Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Bloc connaissances et compétences fondamentales							
Droit international public	15,00	30,00	1,5	2	7	écrit	3h
Droit des libertés fondamentales	15,00	30,00	1,5	2	7	écrit	3h
Droit des affaires (droit commercial général)		30,00		3	6	écrit	3h
Bloc connaissances et compétences complémentaires							
Droit constitutionnel comparé (Amériques)		24,00		1	3	oral	
Droit constitutionnel comparé (Amériques)		24,00		1	3	oral	
Analyse comparée des systèmes économiques contemporains		24,00		1	3	oral	
Bloc de connaissances et compétences transverses							
Analyse comparée des systèmes économiques contemporains		24,00		1	3		
UE facultatives*							
Anglais (autoformation en ligne)		10,50			1		

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :		202,00 h		ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Coef. Contrôle Continu	Coef. Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
Bloc connaissances et compétences fondamentales							
Droit international public (sanctions du droit international)	15,00	30,00	1,5	2	7	écrit	3h
Contentieux de l'Union européenne	15,00	30,00	1,5	2	7	écrit	3h
Droit des affaires (droit des sociétés)		30,00		3	6	écrit	3h
Bloc connaissances et compétences complémentaires							
Droit des migrations		24,00		1	3	oral	
Théorie et pratique des relations internationales		24,00		1	3	oral	
Les enjeux internationaux de l'économie de l'environnement		24,00		1	3	oral	
Bloc de connaissances et compétences transverses							
Stratégie de carrière	10,00		1		1		
UE facultatives*							
Anglais (autoformation en ligne)		10,50			1		

*Les notes et les résultats des UE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention de l'année et du diplôme. Ils figureront sur le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.